

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC59

présenté par  
Mme Buffet

-----

### ARTICLE 20 BIS A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La composition du Conseil national de la recherche archéologique doit, comme c'est le cas actuellement, relever de l'ordre réglementaire.